

# L'église de Charost

## La paroisse. Les paroissiens



Charost d'hier et d'aujourd'hui

*Marie-Thérèse CHABIN*

n° 9 - 1990

Qui ne connaît l'église de Charost  
avec ses murs de pierre rouge aux dimensions imposantes ?  
Si, aujourd'hui, en l'absence de curé résident,  
l'église nous paraît quelque peu délaissée,  
d'autant plus que la salle paroissiale,  
plus confortable, sert de chapelle pendant l'hiver,  
il n'en fut pas toujours ainsi.

Avec l'aide des registres paroissiaux  
des registres du conseil de fabrique  
et des bulletins paroissiaux,  
les pages qui suivent essaieront de faire revivre  
l'animation qui régnait en ce lieu  
jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Marie-Thérèse CHABIN

Photo de couverture : *le chevet de l'église de Charost.*

## L'ÉGLISE SAINT-MICHEL MONUMENT HISTORIQUE

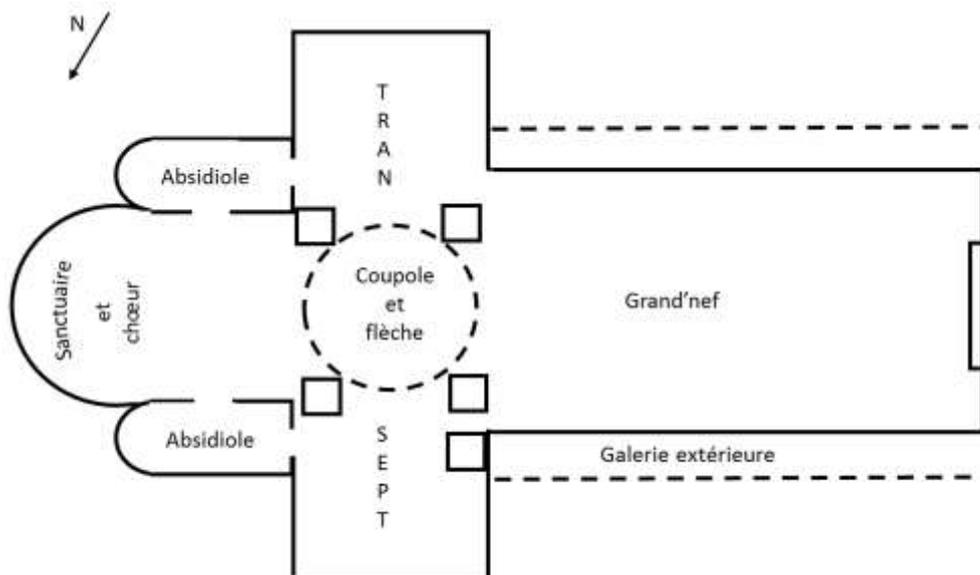
La paroisse de Charost a édité en 1982 une petite brochure intitulée « Charost – guide d'accueil », qui donne de l'église une description très détaillée.

Ici ne sera donc rapporté qu'un historique du monument.

Dans son étude *Historique et statistique des monuments du département du Cher*, paru à Bourges en 1885, Buhot de Kersers indique : il y avait en 1333 cinq églises ou chapelles à Charost, toutes dépendant de l'abbaye Notre-Dame d'Issoudun dont il ne reste plus de traces.

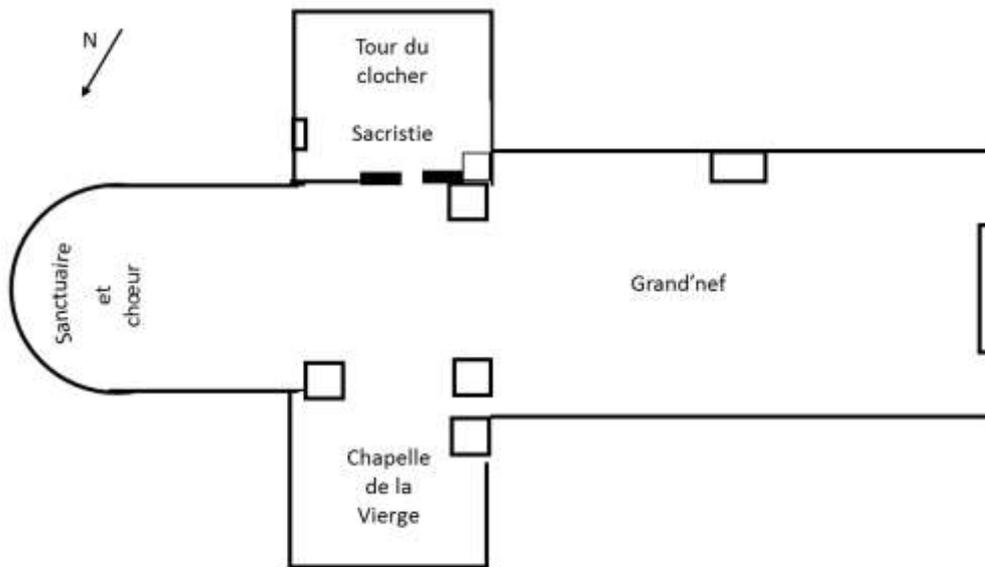
« L'église actuelle, sous le vocable de Saint-Michel, paraît devoir sa fondation à un institut monastique, bien avant la construction de l'enceinte murée : cette circonstance suffit à expliquer sa situation en dehors de la ville.

« L'église remonte au commencement du XIIe siècle. Son plan fut celui universellement adopté alors : la croix latine avec abside ronde, chœur au devant et bas-côtés terminés par des absidioles ; puis, au devant, la nef immense et nue. (plan A)



Plan primitif probable. A

« À Charost, ce plan fut conçu de dimensions fort vastes, peut-être trop vastes, et, soit par vice de construction, ou incendie, ou autre catastrophe, le chœur, la coupole centrale, les bas-côtés et les transepts furent détruits. Les murs du chœur furent refaits à plein et un clocher fut bâti au sud, comme nous le voyons aujourd'hui. On ignore la date de ce refait, mais cette reconstruction eut lieu sans doute au XVe siècle. (plan B)



Plan actuel de l'église. B

Le bulletin paroissial de Charost de juillet 1931 rapporte, sous la plume du curé Gallon, la visite, à la date du 4 juin, de 250 à 300 congressistes de la Société archéologique de France qui envahirent l'église. Monsieur Deshoulières était le directeur-adjoint de cette société ; à ce titre, il avait rédigé une présentation de l'église de Charost qui parut dans les bulletins paroissiaux de novembre et décembre 1929 et janvier 1930 dont voici quelques extraits :

« L'église, dépendant de Notre-Dame d'Issoudun, vit le service du culte confié à un collège de chanoines réguliers, à une date non connue, puisqu'en 1454, ce collège était réuni au chapitre des chanoines de Saint-Cyr, à Issoudun.

« Aux temps gothiques, d'importantes modifications furent apportées à l'église, après un effondrement (voir plus haut).

« Pendant la Révolution, le monument ne subit pas d'atteintes matérielles mais son caractère religieux eut gravement à en souffrir : le trésor (quelques vases sacrés d'argent) et deux cloches furent fondues. L'édifice lui-même, séparé en

deux parties, devint une fabrique de salpêtre et une salle de réunions publiques où l'on célébrait le culte de l'Être suprême. Les offices catholiques purent être à nouveau célébrés le 19 floréal an IV.

« L'époque moderne fut peut-être la plus décevante : construction d'une chapelle septentrionale qui aggrave la mutilation du chœur, peintures qui empâtent les beaux chapiteaux, colonnes bariolées ; une porte au sud (donnant sur la place) fut inondée d'un décor qu'il est préférable de ne pas regarder pour n'avoir pas à juger le sculpteur, auteur d'un pastiche aussi sec que prétentieux.

« Cependant, abstraction faite de ces malheureux accidents, l'église de Charost est une des plus intéressantes de la région : ses proportions sont grandioses, sa décoration est sobre, mais elle témoigne d'un grand art, enfin, l'édifice renferme les principaux éléments qui distinguent l'architecture religieuse du Berry. »

### **Classement de l'église « Monument historique »**

Une lettre du préfet du Cher en date du 18 octobre 1841 notifie au maire de la commune que l'église de la paroisse de Charost est classée au nombre des Monuments historiques par le ministre de l'Intérieur. Le ministre recommande de n'apporter aucune modification aux monuments ainsi classés, sans en avoir soumis le projet à son approbation ; ces édifices ne peuvent être restaurés, vendus ou démolis qu'avec son autorisation.

Mais ces dispositions, faute de moyens, ne seront effectives que beaucoup plus tard, ainsi qu'en témoigne une demande de conseil municipal de 1909 :

« L'église de Charost, qui date de fin XI<sup>e</sup> siècle – début XII<sup>e</sup> siècle, un des plus vastes et plus beaux monuments de la région, mérite d'être conservée. La commune manque de ressources. L'édifice menace de tomber en ruines et d'être abandonné par le culte, ce qui amènerait sa destruction ; d'autre part, si des réparations y sont entreprises en dehors du contrôle d'architectes experts en archéologie, il serait à craindre que son caractère ancien ne fût dénaturé.

« Le conseil émet le vœu que l'église soit classée Monument historique et demande au préfet de bien vouloir faire prendre tous les renseignements utiles à cet égard. »

Le classement fut officiel l'année suivante, en 1910.

## **L'ÉGLISE AVANT LA RÉVOLUTION**

Il est évident qu'un monument d'une telle importance a dû être souvent en réparations ; en voici quelques témoignages :

- en 1667, « les cloches de l'église furent refondues aux frais et dépens de la fabrique<sup>1</sup> par les soins et diligence de maître Jean Gouault, greffier ».
- en 1727, « toute la couverture de la nef de l'église a été réparée à la main, la couverture du clocher a été aussi presque toute refaite. Le chœur et la sacristie ont été seulement repiqués, ainsi que la couverture du porche, par un couvreur d'Issoudun ».

Ceci est mentionné par le curé Gilbert Legon.

Pendant le ministère du curé de Galle, d'importantes réparations ont été faites ; celui-ci en a consigné le détail dans le registre paroissial :

« Cette année 1754 ont été achevées les réparations de l'église. Ont été refaits à neuf les lambris de la nef dont les quatre murailles ont été blanchies dans toute leur étendue et rendues où besoin était.

« On a posé deux cens de pavés neufs au milieu de ladite nef depuis les balustrades des chapelles jusqu'à environ l'extrémité des bancs (qui sont disposés sur deux files, appartenant à différents particuliers qui en jouissent en payant à la fabrique) et on a relevé le pavé et raccommodé partout où il était nécessaire.

« On a repiqué la couverture de la nef, la rendant en très bon état. On a refait à neuf la petite porte ainsi que l'escalier de pierre qui y est attaché.

« Enfin on a raccommodé et mis en couleur les grandes portes, refait le toit d'ardoises au-dessus d'icelles et parfaitement enduit le pignon occidental, observant de recrespir les piliers butants qui sont fort dégradés pour lors.

---

<sup>1</sup> Voir la définition de la fabrique page 15.

« Les propriétaires de biens situés sur la paroisse ont supporté une part des frais, les habitants aussi, mais monseigneur Paul-François de Béthune, leur bon et toujours magnifique seigneur, a payé ce qui lui revenait, plus la moitié de ce qui était dû par les habitants. En plus, il a donné cent écus pour être employés aux décorations du chœur.

« Nous ne saurions assez prier Dieu pour un seigneur si plein de piété, si généreux, si charitable. Il suffit de lui demander pour obtenir.

« Le chœur et le sanctuaire ont été boisés, d'une boiserie simple mais propre, de 9 pieds de haut, sous la corniche des sièges en forme de stalles placés des deux côtés depuis la porte de la sacristie jusqu'à l'entrée du chœur.

« Ont été mis en place un banc pour le marguillier dans le sanctuaire à droite, un autre banc pour les chantres, le pupitre, le revêtement en menuiserie des marches du grand autel, le blanchissement des murs du chœur, la réparation du lambris et des vitrages.

« Les sièges ou stalles ont été accordés aux principaux habitants, chacun le sien nommément, dans une assemblée tenue à cet effet, à condition que ceux qui sont en place en haut paient 12 sols par an et que ceux qui occupent les sièges d'en bas et les sièges du sanctuaire paient 8 sols.

« Ce petit revenu prélevé par le procureur fabricien, dans les fêtes de la Pentecôte, sert à payer le bedeau à qui l'on donne 12 livres de gages annuels, à charge d'assister à tous les offices en robe, portant sa canne, empêchant que personne ne soit troublé dans la possession de sa place et faisant d'ailleurs toutes les fonctions d'un bedeau attentif et soumis. Cet office a été institué cette année et la première robe est un don de M. Pierre Baudry. »

À Charost le 1er janvier 1755, signé : de Galle

## **Les curés de Charost avant la Révolution**

Le curé est le prêtre nommé à la tête d'une paroisse et qui bénéficie des revenus attachés à la cure. Le vicaire est le prêtre qui aide et remplace éventuellement le curé. Pendant certaines périodes, il y eut un vicaire à Charost.

Voici le nom des prêtres qui ont occupé depuis le XVIIe siècle la cure de Charost, jusqu'à la Révolution :

1608 – GRANGER, vicaire

1609 – DELAROCLETTE, vicaire

1610 – François MARSAULT

1611 – BORDAS

...

1654 – Gilbert PLANCHON, curé-prieur

1656 – DEMESTE

1667 – BOUILLET

1674 – DE LA ROCHE-DRAGON, prieur

1684 – BESSON

1693 – BADIN

1694 – PONTEY

1709 – Gilbert LEGON, vicaire puis curé-prieur en 1726

1733 – DE GALLE

1764 – COMPAING, curé-prieur jusque pendant la Révolution. Il se retire à Issoudun, très âgé en 1793.

1795 – OLLIVIER.

## Les dons à la paroisse

À toutes les époques, de généreux paroissiens, soucieux du salut de leur âme, espéraient y contribuer par des dons à l'Église, en nature, sous forme de rente ou en objets destinés à l'ornementation de l'église.

Ainsi en 1763, madame d'Asnault, veuve Jacques, fait une donation à l'église de Charost pour une fondation de messes :

- Les jours de Pâques, Pentecôte, Assomption et Noël, exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe et les vêpres, avec salut [*cérémonie d'adoration à la suite des vêpres*] et bénédiction, pour quoi le curé jouit d'un demi-arpent de vigne.
- Salut et bénédiction immédiatement après vêpres, savoir tous les premiers dimanches du mois et aux fêtes de l'Épiphanie, de la Purification, de l'Annonciation, de la Saint-Jean-Baptiste, l'Ascension, la Toussaint, la fête patronale (en l'occurrence

la Saint-Michel) et un service à 3 messes avec vigiles (veille de fête jeûnée) pour le jour anniversaire du décès de la fondatrice, et le tout à perpétuité,

- pour quoi ladite veuve Jacques a donné la somme de 1000 livres, placée au profit de la fabrique, sur le clergé du diocèse, ce qui produit 50 livres par an dont 15 livres pour la fabrique et 3 livres pour le curé et les chantres.

« L'an 1766, le 30 mars, saint jour de Pâques, la croix et son bâton, l'encensoir et la lampe, le tout d'argent, furent exposés dans l'église, pour y servir à perpétuité. Dieu bénisse les âmes pieuses qui ont fait un si beau présent à notre église !

« La lampe est donnée par Jeanne d'Asnault, veuve Jacques. La croix, l'encensoir et depuis les burettes ont été donnés par M. Pierre Baudry, fermier de Charost. »

Signé : Compaing, curé-prieur

Sous la Révolution, l'église fut complètement dépouillée de tout ce qu'elle possédait, comme la plupart des églises, notamment des pièces d'argent et du bronze des cloches pour l'armement [*voir la brochure n° 7 Révolution*].



## **TRAVAUX ET RÉPARATIONS À L'ÉGLISE**

### **Les vitraux**

Au début des années 1860, les douze fenêtres de la nef, six de chaque côté, étaient murées, sans doute depuis la Révolution, ce qui rendait l'église fort sombre. Il est donc prévu de les rouvrir et de les garnir de vitraux en médaillon représentant un apôtre. Au-dessus du grand portail de la façade, il est prévu de représenter Notre Seigneur donnant en quelque sorte leur mission aux apôtres représentés en buste dans les médaillons. Le Christ tenant d'une main un livre ouvert, avec le texte latin « *Ego sum lux mundi* » (Je suis la lumière du monde), et enseignant de l'autre main.

Les deux oculi seront faits en mosaïque. Les trois fenêtres du sanctuaire seront ornées de vitraux peints à personnages, style roman.

Ces vitraux, commandés à une manufacture de Tours, arriveront en gare de Saint-Florent le 23 août 1869.

### **Les verrières actuelles**

En 1931, les Beaux-Arts acceptent de remplacer les vitraux brisés, non réparables, de la nef par de la « grisaille cathédrale ».

Les travaux commencent en 1933 par le côté sud. Il faut la coordination des architectes de Bourges et de Paris, du serrurier, du maître-verrier. Les échafaudages sont montés par Sylvain Bourdeau et ses ouvriers, Germain, Gaston et René Besse.

Les verrières du côté nord sont ensuite mises en place, ainsi que les deux oculi (façade ouest). En novembre, tout est terminé, les échafaudages ont disparu. Il faudra bien une kermesse pour payer tout cela ! Le vitrail de la chapelle de la Vierge a été remplacé en 1934 ; le style plus moderne de l'œuvre a été assez discuté parmi les paroissiens !

Toutes ces verrières ont été inaugurées le 17 août 1934.

### **La voûte intérieure**

Parmi les travaux prévus en 1863 figure la réfection de la voûte en bardeaux cloués sur chevrons, au-dessus de la nef et du chœur ; les bardeaux seront consolidés, des lames neuves en chêne remplaceront celles hors d'état de servir.

### **La coupole**

La coupole du chœur est restaurée en 1925, elle menaçait de s'effondrer. Le ciel bleu est conservé mais, pour des raisons d'art et d'économie, l'architecte des Beaux-Arts n'a pas jugé bon de l'étoiler.

### **Les murs intérieurs**

La nef et le chœur sont grattés entièrement et recouverts d'enduit, puis de deux couches de peinture (1868). L'arc-doubleau séparant la nef du chœur ainsi que les colonnes sont décorés, mais sans dorures. Le soubassement de la nef et du chœur est peint à l'huile.

### **Le dallage**

Au cours de ces mêmes travaux des années 1860, le dallage est refait, partie en dalles neuves, partie en dalles retaillées. Un dallage neuf en pierre, d'une largeur de trois mètres, est posé de la porte d'entrée à la première marche du chœur.

### **Les bancs**

Les bancs de bois, 17 à gauche et 13 à droite, toujours en place actuellement dans l'église, dont l'adjudication eut lieu en 1860, ont été fabriqués par deux menuisiers de Charost, Léger-Ledoux et Pénin-Ledoux.

### **La sacristie**

Jusqu'en 1862, la sacristie était un petit bâtiment de minime importance, adossé au mur du clocher et pour ainsi dire inutilisable à cause de l'eau qui s'y infiltre. Ce petit bâtiment sera démoli et une nouvelle sacristie sera installée dans la partie inférieure du clocher.

### **La toiture**

Les demandes de réparations furent fréquentes. En voici quelques exemples :

1838 – Le conseil de fabrique signale qu'il pleut dans l'église car le toit est en mauvais état ; il demande que le sanctuaire et la sacristie soient couverts en ardoises pour préserver le plafond d'autel et les ornements des ravages de la neige ; au moment du dégel, de l'eau est tombée sur l'autel et sur les meubles de la sacristie.

1842 – « Les fidèles ne peuvent plus assister aux offices sans être exposés à contracter quelque maladie par le froid qu'il y fait ou être assommés par la chute d'une tuile que le vent détache chaque jour et qui menacent la tête des fidèles d'une hauteur de 20 mètres ».

1850 – « Des voliges se détachent de la voûte, les oiseaux nocturnes tapissent l'église chaque nuit de leurs ordures ».

Des travaux importants sont à l'étude en 1859 :

- découverte de toutes les parties de l'église couvertes en tuiles ;
- recouverture en ardoise des mêmes parties.

En 1882, des dégâts sont occasionnés par la foudre à la toiture et à la charpente du clocher.

À la suite d'un ouragan en 1911, une partie de la couverture fut endommagée.

L'abside fut recouverte en ardoises après la Seconde Guerre mondiale.

### **La chapelle de la Vierge**

Elle fut aménagée en 1867 vis-à-vis de la sacristie actuelle.

### **La porte latérale**

Elle fut ouverte à la même date dans le mur côté sud.

### **Les cloches**

La grosse cloche est réparée en 1932 par le maître-fondeur Bollée, d'Orléans. Le joug et les vieilles ferrures, en partie mangées par la rouille, allaient céder. Il est vrai que cette cloche avait été mise en place en 1737.

La petite cloche vient du prieuré de Dame-Sainte. Deux autres cloches ont été installées le 6 mai 1948, avec comme parrains et marraines M. Périer et Mme Compain d'une part, M.

Compain et Mme Dagot d'autre part. Monseigneur Lefèvre était à cette époque cardinal-archevêque de Bourges.

L'abbé Trouzier avait fait installer le système d'électrification des cloches. Mais un quart de siècle était venu à bout du mécanisme. Une nouvelle installation, avec angélus et glas automatique, fut mise en place en 1988.

### **Restaurations en cours**

C'est la restauration de la façade ouest, côté du grand portail, dont le mur est endommagé par les intempéries, qui est aujourd'hui à l'étude.



### **La proposition du comte de Guébriant**

Monsieur le comte de Guébriant, propriétaire de la terre de Charost et de Mareuil, fait en juillet 1884 une offre au conseil de fabrique en ces termes :

« J'ai le désir, à titre de don gratuit, de faire procéder à la consolidation et à la restauration de l'église de Charost, suivant le style primitif. En conséquence, j'ai chargé un architecte de préparer un plan et un devis à cet effet.

« Je suis prêt à verser 68 160 francs au trésorier de la fabrique, montant du devis.

« Cependant, je cesserais tout versement si l'église n'était plus destinée au culte catholique ».

Le conseil, convoqué par le président M. Vrinat, est d'abord profondément reconnaissant, puis il étudie le projet :

1. L'église de Charost se trouve actuellement dans un état de délabrement qui fait craindre pour sa solidité.
2. Il est important, dans un projet de restauration, de le rattacher au plan primitif dont il reste de nombreuses traces.

3. Le plan de l'architecte remet, autant qu'il est possible, l'église actuelle (qui a été mutilée et détruite partiellement avant d'être l'édifice d'aujourd'hui) dans l'uniformité de son style primitif qui est le pur roman du XIIe siècle.
4. La fabrique ne possède par elle-même aucune ressource.

Le conseil accepte. Heureux de témoigner sa plus vive gratitude à son bienfaiteur, il décide d'affecter l'usage exclusif de la chapelle du midi à M. le comte de Guébriant, à sa famille et, après lui, à ses descendants.

Mais ce projet, à la suite des conditions posées par les autorités civiles, ne verra pas sa réalisation.



## **LA FABRIQUE**

Le conseil de fabrique, ou tout simplement la fabrique, était l'ensemble des clercs et des laïcs chargés de l'administration des fonds destinés à entretenir un édifice religieux, et de la gestion matérielle d'une paroisse ; ses membres étaient les fabriciens ; ils élisaient leur président. Les membres de la fabrique étaient appelés aussi les marguilliers.

Le sacristain était préposé à la sacristie et à l'entretien de l'église. Il tenait souvent la place du bedeau, c'est-à-dire qu'il assurait le service matériel et l'ordre dans l'église ; il sonnait les cloches (en l'absence de sonneur) et précédait le clergé dans les processions.

Les chantres étaient chargés des chants pendant les offices.

### **La fondation de la fabrique de Charost**

En 1805, l'archevêque de Bourges organise les fabriques dans son diocèse. M. Mardesson est alors curé de Charost. Les archives départementales conservent 98 feuillets paraphés par Michel Duchallais, premier procureur fabricien de l'église de Charost, datés du 13 juin 1805 (24 prairial an XIII).

Le dimanche 16 juin 1805, à l'issue des messes dites et chantées en l'église de Charost, une réunion se tient dans une salle du presbytère : Michel Duchallais est nommé premier marguillier procureur fabricien ; Antoine Duchault, receveur comptable ; Jacques Mardesson, curé, conseiller particulier de la fabrique.

Un décret impérial concernant les fabriques est promulgué le 30 décembre 1809.

Les procureurs fabriciens, nommés sur proposition, appartiennent aux familles les plus importantes de Charost. On retrouve parmi eux les noms de Jean Marc (1808), Jean Vrinat (1811), Simon Dumoulin (1817), Sébastien Pinoteau (1824), Jean-Baptiste Maubert (1834), Antoine Gouault (1839), Larbaletrier, curé (1853), Vallée (1855), Maubert (1880), Beuzelin (1881).

Les nominations au conseil de fabrique devaient être approuvées par l'évêché ainsi qu'en témoigne le document suivant :

« Jean-Marie de Fontenay, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, patriarche archevêque de Bourges, primat des Aquitaines,

« Vu la liste présentée par Monsieur Chauveau, curé de Charost, nommons Mrs Dumoulin, percepteur, Gouault Michel, adjoint, Nivet Hyacinthe, propriétaire, membres du conseil de fabrique.

« Donné à Bourges, en notre Palais épiscopal, le 10 janvier 1821. »

Le pouvoir civil avait également droit de regard sur les conseils de fabrique ; ainsi le préfet en nommait deux membres. Les réunions du conseil se faisaient toujours le dimanche d'après Pâques (*Quasimodo*), après vêpres ; l'annonce en était faite au prône le dimanche précédent par le curé. Les membres du conseil étaient alors élus.

### **La nomination d'un vicaire.**

Le conseil de fabrique approuve la décision prise le 28 mars 1831 par l'archevêque de Bourges, approuvé par le ministre de l'Instruction publique et des cultes, afin que soit érigé un vicariat à Charost. Voici les arguments de l'archevêque :

« Les jours de grandes fêtes, l'affluence est nombreuse dans cette ville, chef-lieu de canton. La cessation de l'office divin serait préjudiciable. Sans l'établissement d'un vicariat, cette paroisse pourrait rester longtemps sans office divin ; les enfants devraient partir au loin pour recevoir le baptême et les malades périr sans les dernières consolations de la religion ».

Le conseil vote la somme de 300 francs pour le traitement du vicaire, somme assurée par la fabrique en cas d'insuffisance de ressources des paroissiens.

Mais cette décision ne fut pas suivie d'effet.

L'institution de la fabrique dura jusqu'à la fin de la guerre de 1914-1918. Après cela, les curés s'occupèrent seuls des finances de la paroisse ; des dames les secondèrent dans différentes associations créées au sein de la paroisse, dont il sera question plus loin.



## **REVENUS ET DÉPENSES DE LA PAROISSE**

Après la création de la fabrique, des tarifs sont établis pour la jouissance des bancs de l'église, dès la première réunion du conseil, le 23 juin 1805 (4 messidor an XIII).

« Il y a dans le chœur de cette église des bancs placés de temps immémorial ; dans la nef, d'autres bancs nouvellement établis ; plus loin et à côté, des chaises et bancelles appartenant à différents particuliers. Il conviendrait que les bancs du chœur fussent affermés au plus offrant. Ceux nouvellement établis dans la nef concédés aux habitants de cette paroisse qui les y ont fait placer ».

Chacun payera un denier d'entrée qui lui donnera un droit exclusif sur ce banc durant sa vie paroissiale, plus une rétribution annuelle, payable au receveur-comptable de la fabrique « aux jours de Saint-Jean-Baptiste (24 juin), ou de Noël, ou même plus tôt, mais jamais plus tard ».

Les bancelles à deux ou trois places et les chaises ont un tarif dégressif.

### **Les dépenses**

À la réunion du 3 avril 1825, constatation est faite que les temps sont difficiles et que la fabrique ne peut faire face à toutes les dépenses.

Il y a des dettes qui sont dues aux réparations dans l'église :

- la grande croisée de la nef refaite à neuf par Pénin-Bergerioux,
- la construction de la sacristie en 1822,
- on a dû renoncer à l'achat de deux ornements sacerdotaux complets qui font pourtant grand besoin,
- on ne peut construire des bancs en bas des stalles,
- on ne peut réparer les écuries et la remise du presbytère.

Le conseil décide de faire une demande d'aide au conseil municipal.

Il y a bien quelques petites recettes mais c'est une goutte d'eau dans la mer ! (compte d'avril 1826 à avril 1827) :

- la vente de la récolte de noix provenant d'un noyer près de l'église : 1,60 F
- pour la tonte de l'herbe au cimetière : 4 F
- location du drap mortuaire et de la croix d'argent employés à plusieurs enterrements : 15 F
- une souscription volontaire près des habitants de Charost pour subvenir à l'acquisition de six chandeliers et d'un Christ argenté a rapporté 212 F.

Pendant cette année de comptes (1826-1827), voici quelques dépenses :

- paie de Fleury, bedeau : 20 F
- à madame Robert, pour le blanchissage du linge d'église : 26 F
- à Larose, scieur de long, pour avoir équarri et fendu du tremble pour faire les échelles de l'église : 6 F
- à Montagne, pour raccommoder la table au pain bénit : 3,50 F
- à Tabourin, pour monter au-dessus du clocher ôter la neige qui était sur le plafond : 3 F
- au cordier, pour allonger la corde de la grosse cloche : 2,25 F
- à Montagne, pour monter et démonter le catafalque pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI : 3 F
- à Jeannette, couturière, pour raccommoder les chapes : 4 F
- achat de 8 prie-Dieu pour la nef : 3 F
- achat de galon frangé or faux et drap noir : 83,50 F
- une soutane pour le chantre : 9 F
- un Christ pour le grand autel : 212 F.

Voici quelques autres types de dépenses de la paroisse pour les années suivantes :

- à M<sup>elle</sup> Pelletier, pour festonner une aube et faire deux rochet : 5 F
- cierges, pain d'autel et de communion, gages du sacristain : 124,25 F

- à Goujon, ferblantier, 8 plateaux de fer blanc pour chandeliers d'argent et deux petites veilleuses : 4,30 F
- conduite de 40 chaises neuves, venues d'Issoudun, par Nivet : 3 F
- une année de traitement à Montagne, bedeau : 20 F
- pour couvrir l'autel, achat de gaze, tulle, toile jaune et blanche, un ornement violet, une étole pastorale
- raccommodage des soutanes
- Pénin-Bergerioux, menuisier, répare les prie-Dieu placés dans le chœur, le gradin pour le Saint-Sacrement, le porte-manteau pour la chape ; il renforce les bancs du maire et du juge de paix, fabrique un trône pour Monseigneur et un marchepied pour placer son fauteuil ;
- fourniture au bedeau d'une indemnité pour une paire de souliers
- une indemnité à messieurs les chantres pour prestation au service anniversaire du roi et de la reine
- achat de deux livres de chandelles
- fourniture d'un baudrier (bande de cuir) pour le battant de la grosse cloche par M. Duchallais, bourrelier.

## **Nouveaux tarifs**

En 1837, un nouveau curé s'installe, monsieur Larbalétrier. Il y a nécessité de mettre les revenus en rapport avec les charges, d'où l'augmentation du prix des bancs, bancelles et chaises ;

« Prix d'abonnement pour un an :

Chaque stalle haute du chœur : 2 F

Chaque stalle basse : 1,50 F

Chaise du chœur : 1,50 F

Pour la nef :

Grand banc : 6 F

Stalle : 1 F

chaise : 1 F

Gradin pour se mettre à genoux ou s'asseoir : 0,50 F.

« Prix que paieront pour chaque office les personnes non abonnées qui prendront un siège,

Dimanche et fêtes chômées, chaque place : 5 centimes

Jours de férie ou de fêtes non chômées, par exemple mariage, chaque place : 2,5 centimes ».

« Tous les bancs et bancelles mobiles qui sont au bas et au milieu de la nef seront placés le long des murs sur les côtés de la nef. On ne laissera au milieu de l'église que des chaises dont le nombre sera augmenté si besoin est.

« Nul autre que ceux auxquels la loi accorde des places gratuites n'aura le droit de s'y asseoir sans payer un abonnement ou la rétribution fixée par chaque office, quand même il aurait apporté son siège de chez lui.

« L'abonné ou les personnes de sa maison auront seuls le privilège de s'asseoir sur son siège. Encore même les femmes n'auront jamais le droit de s'asseoir dans le chœur sur les stalles de leur mari, de leur père ni de leurs enfants.

« Toute personne étrangère à la maison d'un abonné qui occupera son siège en son absence paiera au fermier le prix fixé pour chaque office. Il en sera de même des personnes qui occuperont, lorsqu'elles seront vides, les stalles réservées dans le chœur.

« Copie du présent règlement sera affichée dans l'église pour prévenir toute discussion entre les fermiers et ceux qui louent les sièges dans l'église. »

## **Rétribution des laïcs**

- 30 F sont alloués au sacristain pour tenir en bon état la sacristie, l'autel et les objets du culte.
- 30 F au bedeau pour tenir l'église propre et assurer la sonnerie (manuelle), percevoir les quêtes et le prix des places ;
- 60 F pour les deux chantres qui devront s'astreindre à venir chanter régulièrement les dimanches et fêtes, la messe et les vêpres ; ils toucheront en plus une indemnité pour enterrements et services.

## **Le tarif de Charost**

Le curé Larbalétrier et ses fabriciens devaient être aussi des gestionnaires ; il allait faire face aux dépenses de la paroisse. Pour cela, une perception de droits fut instaurée, en 1837, sur les baptêmes, mariages, sépultures, services et messes demandés par les fidèles. Référence est faite au tarif de Mgr de Mercy datant de 1804, le seul qui soit approuvé par le diocèse.

Les services cités plus haut étaient-ils auparavant gratuits ou laissés à la générosité des demandeurs ? Voici donc le détail de l'article concernant le tarif instauré dans la paroisse de Charost.

### Art. 1er – Messes chantées

1. pour la sonnerie, les ornements, le luminaire : 4 F  
+ 25 centimes par cierge  
au sacristain, en sus de son assistance : 0,50 F  
au sonneur : 1 F  
à chaque enfant de chœur : 0,50 F ;
2. pour la sonnerie, les ornements comme aux simples dimanches, à la fabrique : 2 F  
au sacristain, en sus de son assistance : 0,50 F  
au sonneur : 1 F  
à chaque enfant de chœur : 0,50 F.

La fabrique ne percevra aucun tarif si l'on ne sonne que la petite cloche ou si l'on se contente de deux cierges à l'autel.

### Art. 2 - Baptêmes

Les personnes qui voudront que l'on sonne les cloches paieront 1,50 F pour la fabrique et 0,25 F pour le sonneur. Les parrain et marraine donneront encore 25 centimes au cleric qui assiste le prêtre.

Les cierges de baptême seront fournis par le parrain et la marraine qui les prendront où ils voudront et de quel prix ils voudront, ou le curé leur en fournira pour 25 c.

Les femmes qui viendront se faire relever [*expression « les relevailles »*] apporteront un cierge. On peut leur en fournir un moyennant 25 c. Elles paieront aussi 5 c. au clerc qui assiste le prêtre.

#### Art. 3 – Mariages

Pour la sonnerie seule à la messe, on paiera à la fabrique 50 c. Si l'on sonne le soir et le matin : 1 F. Au sonneur, 50 c. À chaque clerc, 25 c., cela en sus des choses marquées à l'article des messes solennelles (art. 1).

Les époux qui voudraient avoir des cierges devant eux les apporteront, ou il leur en sera fourni au prix de 25 c., chacun au profit de la fabrique.

#### Art. 4 – Sépultures et services

Aux sépultures et services solennels, tant pour les grandes personnes que pour les enfants – dont les décès étaient fréquents à cette époque – pour la sonnerie, le drap mortuaire, la croix et les chandeliers d'argent, les chapes [*longs manteaux de cérémonie sans manches*] et l'encens, il sera payé à la fabrique 6 F ; s'il y a 5 chapes, 8 F. Au sonneur, 2 F. Au sacristain en sus de son assistance, 1 F. Aux enfants de chœur : 0,50 F.

Aux sépultures et services simples, sonnerie et croix d'argent : 1 F. Au sonneur, 1 F. Au sacristain et aux enfants de chœur : 0,50 F. Pour le drap mortuaire, si on le demande, 0,50 F. Les personnes qui désireront que le bedeau assiste en robe soit à un enterrement, soit à une messe, soit à un service, lui paieront en sus de son droit de sonneur : 50 c. Le catafalque seul sera payé à la fabrique 6 F.

On pourra sonner deux cloches aussi bien pour les décès et enterrements des enfants que pour ceux des grandes personnes.

Pour les indigents, on sonnera gratuitement deux glas (tintement de la cloche de l'église pour annoncer un décès) : le premier pour annoncer leur décès et le second pour appeler les fidèles à leur enterrement.

Copie du présent tarif sera affichée à l'église.

Quand le titulaire d'un banc à l'église meurt ou quitte la paroisse, les bancs, appartenant à la fabrique, sont vendus à l'enchère, suivant l'usage de cette église le dimanche après la messe.

## **Nouvelles dépenses**

En 1842, quelques dépenses extraordinaires sont faites pour des ornements d'église :

une chasuble complète en drap d'or fin et mi-fin : 200 F,

une étole rouge et violette : 15 F

5 aunes de bougran (toile forte et gommée pour doublures) noir : 10 F

7 aunes de galon système argent faux : 6,30 F

3 onces de franges argent faux pour une chape noire ; 3 F

une ophicléide (instrument à vent en cuivre) : 75 F

4 livres 1/2 d'encens au sieur Hélon, marchand colporteur : 10 F

30 chaises commandées à Maréchal, tourneur à Issoudun, 33 F et port payé pour le transport à la Mère Chevalier, jardinière à Issoudun : 2 F

pour raccommoder et réargenter la croix processionnelle à M. Cafin, orfèvre à Bourges : 22 F

un vitrage de fenêtre dans le chœur : 11 F

2 nappes pour l'autel de la Vierge : 11,50 F.

Un nouveau tarif concernant les droits de la fabrique et des employés de l'église est établi à la date du 31 janvier 1878. L'appareil des cérémonies est ainsi réglé :

### **Les sépultures**

Sépultures solennelles, 1<sup>ère</sup> classe : il devra y avoir 4 chantres, 1 bedeau, 6 clercs, au moins 20 cierges, sonnerie de 2 cloches. Droit de fabrique : sans tenture, 10 F ; avec tenture, 20 F (la tenture était un tissu noir bordé de blanc et imprimé de motifs blancs évoquant des larmes, tendu tout le long des murs du chœur). Droit des sacristains, 2 F ; des chantres, 2 F ; du bedeau, 2 F ; des clercs : 0,50 F.

Sépultures demi-solennelles, 2<sup>e</sup> classe : 2 chantres, 1 bedeau, 4 clercs, au moins 15 cierges, sonnerie de 2 cloches. Droit de fabrique : 3 F ; sacristain, 1 F ; chantres, 1,50 F ; bedeau, 1,50 F ; clercs, 0,50 F.

Sépulture simple, 3<sup>e</sup> classe : 1 chantre, 2 clercs, 8 cierges. Droit de fabrique : 1,50 F ; sacristain, 1 F ; chantre, 1 F ; clerc, 0,25 F.

Si les chapes de Charost sont portées à Saint-Georges pour un enterrement de première classe, il y aura 5 F pour la fabrique. Les droits ci-dessus désignés sont ceux de la levée de corps à domicile pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe. Les chantres, d'après un usage ancien, continuent à porter les chapes aux 1<sup>ères</sup> classes. Les chantres et le bedeau qui assistent à un enterrement de 1<sup>ère</sup> classe à Saint-Georges auront chacun 2,50 F.

Sépulture des enfants : pour la fabrique, 0,50 F ; sacristain, 0,50 F ; chantre, 1 F ; clercs, 0,50 F. Pour la levée de corps à domicile (2<sup>ème</sup> classe) : fabrique, 1 F ; chantre, 0,50 F ; 2 clercs, 1 F ; sacristain, 0,50 F.

À cette époque les cercueils étaient transportés du domicile à l'église soit à bras soit en voiture à cheval.

### **Les mariages**

Mariages solennels : droit de fabrique, 5 F ; sacristain, 2,50 F ; clercs, 0,50 F ; chantres (si la messe est chantée), 2 F. L'autel sera orné comme aux grandes fêtes : 6 cierges allumés (les deux cierges de mariages sont fournis par la famille), tapis à l'autel, fauteuils et prie-Dieu qui coûtent 5 F, 2 cierges ordinaires, 3 F.

Mariages simples : droit de fabrique, 1 F ; sacristain, 1 F ; clercs, 0,25 F ; 2 cierges, 2 F.

### **Les baptêmes**

Droit de fabrique, 0,75 F ; sacristain, 0,25 F ; cierge, 0,25 F. *Nota* : en tout 1,25 F. S'il est sonné plusieurs volées, 1 F en plus par volée dont 0,50 F reviennent au sonneur.

Signé : Paillet, curé

Maubert, Lamy, Aubert

## **LES CIMETIÈRES**

Dans *l'Histoire de Charost* éditée en 1879, Cartier Saint-René donne quelques indications sur des emplacements de cimetière : « Autour de la Gendrie (en bas de la rue des Écoles), enclos isolé près de la cure, il y a des ossements humains et des cercueils de pierre. D'autre part, monsieur Imbert, propriétaire (maire de Charost de 1868 à 1870), en creusant récemment une cave rue du Guichet a découvert des trous en forme de puits, dans lesquels étaient des restes de squelettes. Ces fosses passent pour avoir servi secrètement de sépultures aux protestants à l'époque où ils étaient forcés d'aller enterrer leurs morts à Issoudun. Certaines familles auraient ainsi inhumé secrètement quelques-uns des leurs dans la ville ».

### **Le cimetière derrière l'église**

Parmi les dispositions prises par le conseil de fabrique en 1817, l'accent est mis sur « la nécessité de transférer le cimetière actuel – où se trouvait-il exactement ? – dans un lieu plus convenable et plus en rapport avec les dispositions du Concordat, vu l'état de délabrement de son mur et la trop petite étendue de son enceinte. »

Le conseil arrête que la translation aura lieu et qu'il sera acheté un terrain propre aux sépultures ; un devis estimatif de l'achat et de la clôture du terrain sera dressé.

Ce cimetière, à l'usage des communes de Charost et Dame-Sainte sera situé derrière et au nord de l'église. L'acquisition du terrain, la construction des murs et les réparations ont été autorisées par ordonnance royale du 4 mai 1820.

Un détail dans le cahier des charges :

« L'adjudicataire sera tenu de clore sans aucun retard l'ancien cimetière d'une boucheture d'épines sèches, mises debout, fixées et assemblées au-dedans et au dehors par des pieux et perches solidement liés.

« Après l'expiration du temps pendant lequel, aux termes de la loi, l'ancien cimetière doit rester clos, l'entrepreneur pourra reprendre le bois de clôture. »

Ce cimetière aura deux portes.

Le cimetière était fermé sur trois côtés et attenant au jardin du presbytère. Le conseil de fabrique demande en 1842 que le cimetière soit séparé du jardin du presbytère par un mur « vu que les animaux carnassiers, par ce défaut de clôture, vont parfois fouiller dans le cimetière et que l'on ne peut entrer dans le jardin de la cure sans voir ce triste spectacle, surtout que les inhumations se font sur le bord du fossé dudit jardin. »

Un nouveau mur de clôture sera construit en 1918 « dans l'alignement du mur de la grange du presbytère. Les inhumations n'auront pas lieu à moins de dix mètres de la maison du desservant. Un espace libre suffisant sera laissé pour que des infiltrations vers le puits de la cure ne puissent avoir lieu. »

Il n'y a donc plus de communication entre cure et cimetière.

Au cours de la Première Guerre mondiale, il est question de construire un caveau-ossuaire, qui pourrait servir en même temps pour les corps qui sont en attente.

En vue de rendre plus facile la circulation en voiture dans le cimetière, le conseil municipal, en 1919, désirerait pouvoir transporter à un autre endroit, concédé par la commune à titre gratuit et perpétuel, les corps des prêtres inhumés à cette époque au milieu de la grande allée. Des pourparlers commenceront avec le curé Allois.

En 1937, le conseil accepte la proposition de l'abbé Gallon de dresser dans le cimetière une croix monumentale en remplacement de la croix brisée récemment par la tempête, à la condition que seule la croix soit érigée et non le Christ qui était fixé sur la précédente.

Une souscription est lancée. La nouvelle croix sera posée pour la fête des Rameaux 1939. Elle a été réalisée par Alexandre Périchost, maréchal-ferrant, qui l'a posée et scellée dans le cimetière, à la croisée des allées principales ; cette croix fut élevée à la mémoire des curés de Charost Malleron, Noblet et Paillet.

## **Le nouveau cimetière**

Dans les années 1950, un nouveau cimetière fut mis en place, à l'écart de la ville ; on y accède par la rue du 1er Régiment-d'Infanterie.

## **Le monument aux morts**

Un contact est pris par M. Giraudon en février 1919 avec M. Patrigeon, dirigeant à Bourges d'un atelier de structure décorative, pour mettre en place un monument aux enfants de Charost morts pour la France.

Le monument est exécuté en stuc-pierre, avec deux plaques de stuc noir poli portant, gravés, en lettres dorées 45 noms et prénoms ; il fut adossé au mur nord de l'église, à l'intérieur du cimetière.

En 1983, un nouveau monument aux morts fut érigé sur la place de la Mairie.



## **RELATIONS MAIRIE-ÉGLISE**

### **La loi de 1905**

En 1906, après la loi de séparation des Églises et de l'État (9 décembre 1905), le conseil de fabrique proteste contre ces nouvelles dispositions ainsi que contre la dévolution des biens de l'église. Cette même loi supprime les conseils de fabrique. Ils seront remplacés par des conseils curiaux, institués par les évêques pour aider les curés dans la gestion du temporel des églises.

Pour Charost, le conseil curial est composé de MM. Mallet, curé-doyen, Philippe Étave, Jean-Baptiste Hardy, Denis Poupat et Gustave Lebon, mais le nom de conseil de fabrique reste en usage.

Aucune association cultuelle n'a été constituée à Charost au terme de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. La commune a donc la libre disposition du presbytère. Le maire demande au conseil en 1906 l'autorisation de louer cet immeuble à M. le curé-doyen ou à toute autre personne. Le presbytère est dans un état qui laisse à désirer, mais la commune n'a pas d'argent pour des réparations ; aussi décide-t-on de le louer en l'état pour 220 F, impôts à la charge du locataire.

L'année suivante paraît une circulaire ministérielle concernant la location des églises pour les exercices publics du culte. Après délibération, le maire louera gratuitement pour une période de 18 ans l'église de Charost à M. le curé Chapon, à la condition que les menues et grosses réparations seront à la charge de ce dernier ainsi que les frais d'assurance et autres charges afférentes à cet édifice et aux meubles qui le garnissent.

Le presbytère pose toujours des problèmes. À la date de 1910, la commune veut un loyer annuel de 400 F pour approuver le projet des réparations. Le curé Mallet consent à payer un loyer annuel de 320 F, laissant à la charge de la commune l'impôt sur les portes et fenêtres.

## **Les processions**

Avec le développement des idées républicaines, de la libre pensée, se répandent de nouvelles attitudes vis-à-vis du culte catholique.

Ainsi, le 28 mai 1885, le maire Sylvain Lamy expose au conseil municipal que depuis quelques années, il y a tous les ans des réclamations au sujet des cérémonies extérieures du culte catholique ; qu'en 1884, ces réclamations ont été plus nombreuses que les années précédentes, enfin qu'un certain nombre de membres du conseil municipal ont individuellement demandé tout dernièrement la suppression des processions (celles-ci, à l'occasion de certaines fêtes religieuses, se faisaient autour de la place de la Chaume).

Avant de prendre une décision, le maire désire avoir l'avis du conseil et l'invite à se prononcer sur la question des processions. Après un court débat, le conseil demande que le vote se fasse au scrutin secret. Sur des bulletins blancs préparés à cet effet, les votants devront écrire « oui » s'ils sont favorables à la suppression et « non » s'ils y sont opposés : 12 votants, 12 bulletins, 9 pour la suppression, 3 contre. Le conseil invite donc le maire à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour interdire dès cette année les processions religieuses sur le territoire de la commune.

Mais cette décision ne fut sans doute pas suivie d'effet immédiat car douze ans plus tard, en 1897, monsieur Giraudon, maire, reprend ce thème : il estime que « des manifestations sur la voie publique, dans le genre des processions, sont de nature à blesser des personnes qui ont des croyances neutres, ou n'ont aucune ». Il pense que « le meilleur moyen d'éviter les frottements entre gens d'opinions religieuses différentes consiste à ne faire aucune démonstration publique en dehors des édifices affectés au culte. ». Après le vote, renversement des tendances précédentes : 8 voix contre l'interdiction, 4 voix pour.

## **Les sépultures**

Dans le même ordre d'idées se pose à cette époque le problème des enterrements civils.

François Chaput, propriétaire à Charost (dont la place du château porte le nom), adresse la lettre suivante au conseil municipal en mai 1899 :

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur d'offrir à la commune de Charost le matériel nécessaire aux enterrements civils, comprenant :

- une civière à pieds,
- 2 bâtons pour les porteurs,
- un drap mortuaire.

Je désire que ce matériel soit réservé exclusivement aux enterrements civils pour la raison suivante :

À la suite de la mort de mon père, qui avait manifesté le désir d'être enterré civilement, j'ai demandé le matériel de la fabrique qui m'a été refusé. Pour qu'un pareil fait ne se renouvelle pas, j'ai pensé à faire faire un matériel et à l'offrir à la commune afin que ceux qui se trouveraient dans le même cas que moi puisse l'avoir à leur disposition ».

Le conseil accepte par 8 voix sur 11.

## **Les corbillards**

Messieurs Nérand fils et Giraudon offrent en 1921 un « corbillard à bras » pour être mis à la disposition des habitants ; ces messieurs en conserveront la propriété ; il sera logé dans l'église, si Monsieur le curé y consent et aux conditions fixées par celui-ci.

Le maire a acheté en 1923 un corbillard d'occasion pour 2500 F. Ce corbillard restera la propriété exclusive de la commune de Charost mais sera mis gratuitement à la disposition des habitants de Charost et Saugy (cette commune participe pour 500 F aux réparations à l'église, au cimetière et à l'achat du corbillard).

Voici le mode d'emploi du corbillard :

Pierre Gredat, agréé comme conducteur exclusif, est chargé de l'entretien au point de vue propreté ; il est responsable du matériel faisant partie du véhicule (tenture, couverture, draps). Le prix de l'utilisation est de 25 F à l'intérieur de la commune.

Le conducteur devait sans doute utiliser son cheval ou en emprunter, ou en louer un, pour mener les enterrements.

## LES INVENTAIRES DES BIENS DE L'ÉGLISE

### L'inventaire de 1878

Un inventaire des objets mobiliers de l'église et de la sacristie fut établi en 1878, après l'arrivée du curé Paillet à Charost :

#### 1/ Grand autel

6 chandeliers argentés, une croix argentée, 2 chandeliers de clerics argentés, 2 chandeliers de crédence argentés, 2 chandeliers placés sur le banc d'œuvre [*banc réservé aux marguilliers*], un missel (assez bon) avec pupitre acajou, un *Officium defunctorum* (assez bon), 2 crédences, une petite table pour les catéchismes, 6 nappes d'autel (bonnes), 3 cartons d'autel encadrés.

#### 2/ Autel de la Sainte Vierge

1 statue Sainte Vierge en plâtre, 4 chandeliers argentés, 2 croix argentée, 3 nappes d'autel, 3 cartons d'autel bien encadrés avec verre.

#### 3/ Sacristie

Des ornements [*vêtements que le prêtre doit revêtir pour célébrer les offices*] en plus ou moins bon état.

1 drap d'or, 1 en drap d'argent, 1 vert, 2 blancs, 2 violets, 2 noirs, 2 rouges, 1 en soie blanche avec broderie d'or (neuf), 1 voile de bénédiction en soie blanche neuve, 1 housse de soie blanche neuve, 1 étole rouge, 2 vieilles étoles de drap d'or, 1 étole noire, 1 étole double pour baptême (neuve), 1 chape d'or neuve, 1 chape blanche en soie, 5 vieilles chapes noires, 1 bannière rouge et 1 bannière de drap d'or neuve avec bâtons, 3 autres très bonnes, 2 bonnes et 2 très vieilles, 3 surplis bons, 3 rochets fins pour le curé et 11 rochets gros pour les chantres, 8 nappes de crédence, 1 dais rouge en velours avec broderies, 4 cordons et soutaches, 2 belles lanternes pour le Saint-Sacrement, 7 aubes de clerics avec 7 camails rouges, une dizaine d'aubes de clerics plutôt vieilles, 2 nappes de communion (1 bonne et 1 vieille), un costume de bedeau avec barrette [*toque carrée*], 5 blouses de chantres, 6 soutanes de chantres ; 4 grands vases d'autel, 1

croix de sacristie, 2 chandeliers en bronze, 6 essuie-mains, 12 serviettes, 1 fontaine de fer blanc, 26 lavabos [*linges pour essuyer les mains*], 32 amicts [*linge bénit rectangulaire que le prêtre mettait sur ses épaules, sous l'aube*], 10 corporaux [*linge consacré, rectangulaire étendu sur la pierre d'autel*], 80 purificateurs [*linge pour purifier le calice*], 1 croix de procession argentée, 2 bénitiers argentés, 2 encensoirs argentés, 4 candélabres dorés à 5 branches, 1 paire de burettes avec plateau, 1 vieux drap mortuaire, 1 beau drap mortuaire en velours (acheté par M. Paillet, ainsi que tous les ornements neufs).

#### 4/ Livres liturgiques

1 graduel *in-folio*, 1 antiphonaire *in-folio*, 3 chants de Passion, 10 *Offices* de l'Église, 4 suppléments.

#### 5/ Vases sacrés

1 calice d'argent, 1 ostensor d'argent, 1 vase aux Saintes-Huiles en argent, 1 autre en étain.

#### 6/ Église

1 lampe en cuivre doré, 2 lampes à la chapelle de la Vierge, 5 paires de burettes en cristal, 1 harmonium (vieux), 1 grand tapis de feutre assez bon, 291 chaises.

L'église possède en outre 13 grands bancs (côté épître) et 17 grands bancs (côté évangile), 2 chaires en bois, 2 grands seaux de métal pour l'eau bénite, 1 chemin de croix (lithographies), 2 grands tableaux.

Certifié conforme par nous, membres du conseil de fabrique de la paroisse de Charost le 2 janvier 1878.

Maubert, Malbête, Aubert, Vrinat

De nouveaux récolements de mobilier ont lieu en 1893 et 1895. Le mobilier de l'église reste identique et s'enrichit même de quelques pièces au cours des années, soit :

2 confessionnaux, 1 pendule placée à la colonne du sanctuaire, 1 estrade, 1 tapis rouge, un fauteuil et un prie-Dieu pour le célébrant.



## **L'inventaire de 1906**

À la suite de la loi de séparation entre les Églises et l'État, un inventaire des biens est dressé pour toutes les églises de France.

### Direction générale des Domaines

#### Inventaire

des biens dépendant de la mense<sup>2</sup> curiale de Charost

dressé en exécution de l'article 3 de la loi du 9 décembre 1905.

« L'an 1906, le 27 janvier à 2 heures après-midi, en la présence de MM. Chapon, curé-doyen de Charost, Étave Philippe, président du conseil de fabrique, et Hardy Théophile, membre dudit conseil, demeurant à Charost, nous soussigné, Bayle, receveur de l'Enregistrement et des domaines à Charost, dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué par M. le directeur des Domaines à Bourges,

« avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute nature détenus par la mense curiale de Charost.

Étant dans la sacristie de l'église, M. le curé nous a déclaré qu'il n'existait pas de mense curiale.

En conséquence, nous avons transformé le présent inventaire en procès-verbal de carence contenant un rôle et après lecture faite, nous l'avons signé seul, les comparants ayant refusé de le revêtir de leur signature.

Bayle

« En pénétrant dans l'église, nous avons été reçu par les personnes dénommées d'autre part et M. Chapon, curé, nous a dit qu'il ne s'opposait pas à l'inventaire que nous allions dresser mais qu'il entendait réserver tous les droits de la fabrique et se refusait à nous donner aucun renseignement, voulant ne prendre aucune part à nos opérations auxquelles nous pouvions procéder librement, soit dans l'église, soit dans la sacristie, dont tous les placards et armoires étaient

---

<sup>2</sup> La mense était la masse de biens attribués à un prélat ou à une communauté ecclésiastique.

ouverts. Il nous a déclaré en outre que le tabernacle ne renfermait aucun vase sacré et que nous trouverions ces vases dans la sacristie.

« Ayant pénétré dans cette pièce pour commencer notre travail, nous y avons trouvé :

1	une table ronde en bois blanc (90 cm de diamètre)	4 F
2	un poêle mobile et ses tuyaux	5 F
3	4 chaises bois et paille	6 F

« Dans les armoires scellées au mur, considérées comme immeubles par destination et décrites d'autre part, les objets suivants :

4	1 registre de délibérations (1854-1905)	
5	1 registre de comptes de fabrique (1877-1905)	
6	1 registre de recettes et dépenses (1894-1905)	
7	1 registre d'inventaire sans date et très incomplet	
8	1 sonnette en métal blanc, manche bois noir	1
9	1 croix de 0,60 m de hauteur, métal blanc	4
10	2 bouquets de fleurs artificielles cuivre doré	2
11	2 chandeliers argentés	4
12	2 vases de porcelaine décorée avec fleurs artificielles dorées	4
13	6 palmes en cuivre doré	15
14	un ostensor cuivre doré	40
15	un encensoir bronze verni avec navette	10
16	2 bénitiers bronze verni avec goupillons manche métal	12
17	6 burettes et plateau étain	3
18	un baiser de paix [ <i>tablette historiée en ivoire ou métal que l'on donnait à baiser aux fidèles</i> ], cuivre argenté uni	6
19	une croix de procession, cuivre, bâton métal	25
20	1 boîte aux Saintes-Huiles, double bronze verni	5
21	1 carillon métal doré 4 clochettes	8
22	1 bourse à quêter soie rouge	3
23	1 livre des officiants missel	20
24	1 livre des officiants missel	10
25	1 ciboire argent, coupe argent doré sans incrustation	35
26	1 calice avec sa patène argent blanc	50

Linge

27	8 amicts toile fil	8
28	2 aubes en baptiste	

*L'église et la paroisse de Charost*

29	1 chasuble de soie fond blanc avec croix brodée soie, galon or fin	60
30	1 chasuble moire noire brodée croix blanche galon argent	70
31	1 chasuble violette en damas avec croix devant or, galon or	40
32	3 manipules assortis aux chasubles ci-dessus	12
33	2 étoles de laine, fond argenté avec galon argenté	10
34	1 chape soie noire broderie argent galon argenté	65
35	1 chape damas fond blanc avec broderie soie couleur, galon or	40
36	2 dalmatiques en damas fond blanc avec broderie soie couleur, galon or	60
37	1 voile huméral damas fond blanc broderies or	8
38	1 voile de calice moire fond blanc broderie soie	6
39	1 voile de calice moire fond noir broderie argent	8
40	une bourse à quêtes brodée (mauvais état)	1,5
41	4 purificateurs, fil	4
42	6 lavabos, fil	3,5
43	2 nappes de communion de 7 m X 0,60	7
44	6 surplis toile avec manches dont 2 ornés de dentelle	32
45	2 soutanes de chantre en mérinos	35
46	2 soutanes de chantre en drap	40
47	4 costumes enfant de chœur comprenant : 4 surplis toile, 4 calottes mérinos noires, 4 ceintures noires, 4 soutanes mérinos noires	50
48	1 costume de bedeau comprenant 1 robe de drap avec parements rouges, 1 canne de bois noir pommeau argenté	33

Dans la nef de l'église

50	240 chaises en bois et paille à 1,50	360
51	30 bancs fermés en chêne avec siège, petit banc et dossier ayant une longueur totale de 30 m sur 1,70	500
52	25 petits bancs sans dossier en bois blanc	80
	5 bancs avec dossier et appuie-mains	40
53	1 chemin de croix comprenant 12 tableaux cadre doré surmonté d'une croix	30
54	2 bras de lumière cuivre doré	6
55	2 lustres à 6 bougies cuivre et verre	36
56	1 confessionnal à 3 corps dont celui du milieu fermé avec petits bancs, de 1,80 m de hauteur, chêne	200

*L'église et la paroisse de Charost*

57	1 échelle de 12 m de longueur en chêne	60
58	1 tronc fer en 2 compartiments	20
59	4 statues en stuc avec leur socle représentant saint Joseph, saint Antoine de Padoue, le Sacré-Cœur et la Vierge	48
60	1 grande croix de mission peinte, de 2 m de haut	25
61	1 châsse paraissant contenir un saint Vincent	10
62	6 vases porcelaine décorée, fleurs artificielles	12
63	1 harmonium en mauvais état	150
64	2 tableaux sans signature représentant le baptême de Jésus et saint Michel et le dragon	100
65	1 autel de bois avec 2 colonnes sculptées formant le devant monté sur un escabeau à une marche, sur lequel on trouve : un tapis-pied en sparterie, 1 tapis d'autel drap rouge, 10 vases porcelaine avec fleurs artificielles, 1 croix métal blanc, 1 porte-bougie 6 lumières doré en cuivre	56
<u>Dans le chœur</u>		
66	1 lutrin en bois avec un livre de chantre, 1 banc de chantre recouvert de reps rouge de 2 m 50 de longueur	10
67	4 lampes de porcelaine décorée	24
68	3 lustres de verre décoré de chacun 6 lumières	30
69	1 pendule œil-de-bœuf	15
70	2 tableaux, cadre bois sculpté, figures en stuc représentant la Vierge et le Sacré-Cœur	60
71	2 chandeliers métal blanc	6
72	1 autel de 1,60 m X 1 m, 1 escabeau à une marche, ledit en pierre sculptée	250
73	1 statue de la Vierge en plâtre	12
73 bis	4 chandeliers en métal blanc	13
74	1 confessionnal à 3 corps, celui du milieu avec porte découpée et sculptée, 1 banc pour s'asseoir, 2 petits bancs pour s'agenouiller	250
75	2 bouquets de fleurs artificielles dorées.	15
<u>Dans le sanctuaire</u>		
76	1 autel reposant sur un marchepied à 3 gradins de 3 m 80 de largeur sur 1 m de hauteur et 1 m 20 de profondeur bois blanc et or, surmonté d'un tabernacle et d'un retable avec	150

colonnes, même décoration et 2 tableaux encadrés  
représentant la Vierge et le Sacré-Cœur

77	2 tapis de pied avec leurs baguettes cuivre	15
78	le retable supporte 8 flambeaux dorés	45
79	1 fauteuil avec dossier cintré et 1 prie-Dieu recouverts en velours rouge	40
80	12 sièges en bois de chêne sculptés sans dossier	48
81	1 lampe veilleuse	2
82	2 statues, une de la Vierge et une de saint Joseph en plâtre avec peinture, et leur socle	36
83	1 ornement d'exposition en cuivre doré avec 6 bougies surmontant le tabernacle	30
84	1 tapis d'autel en laine rouge	6
85	2 tables en bois blanc de 1 m sur 40	8
86	3 vitraux de 1 m 60 sur 0,60 représentant saint Joseph, saint Michel et saint Jean-Baptiste	80
87	Dans le pourtour de la nef, 12 vitraux paraissant représenter les apôtres, dimension 1 m 60 sur 0,40	240
88	2 rosaces de 0 m 40 à droite	20

\*\*\*

## **L'édifice et son mobilier**

1	Église du XIIe siècle, bâtie en pierre rouge et couverte en tuiles avec clocher couvert en ardoises, comprenant nef, chœur, sanctuaire, 1 chapelle latérale, sacristie, avec les immeubles par destination dont la description suit : <u>La nef</u>	
2	bénitier coquille encastré dans le mur	5
3	autre pierre	5
4	fonts baptismaux chêne, avec dôme aussi en bois, surmonté d'une croix, largeur 1 m, hauteur 3 m	50
5	grille bois sculpté chêne, de 7 m de largeur sur 1,50	100

*L'église et la paroisse de Charost*

6	1 chaire avec dôme et escalier en bois chêne, scellée, en banc mobile	300
<u>Dans le chœur</u>		
7	2 bancs, l'un de 7 m de longueur sur 1 m, ayant 12 places, l'autre de 4 m sur 1 m ayant 8 places	100
8	1 stalle curiale de 2 m sur 1 m 20, ayant 4 places en bois de chêne	25
9	1 banc d'œuvre en chêne avec dossier surmonté d'une croix en bois de 3 m sur 1 m 40, le dossier a 4 m de hauteur sur 3	150
10	2 stalles de bois de chêne sculpté de 2 m sur 1 m 20 chacune ayant 4 places	65
11	1 grille de communion bois blanc peint 7 m sur 0,60	40
12	dans la sacristie 3 placards en bois blanc de 3 m sur 1 m 30 à deux portes	60
13	1 armoire bois blanc de 3 m sur 1 m 30, 2 portes	35
14	autre placard à 2 portes de 2 m de largeur sur 1 m de hauteur.	25
<u>Dans la sacristie s'ouvre la porte du clocher ; pour y accéder s'y trouve une échelle de 12 m. La cloche mesure 1 m de diamètre ; elle ne paraît pas avoir d'inscription</u>		
15	au-dessus d'une porte d'entrée de l'église est un tambour en bois blanc peint couleur brun, dimension 3 m X 4 m	120
Le terrain sur lequel est édifiée l'église peut avoir une valeur de		
16	Presbytère composé de 2 étages comprenant 4 pièces à chaque étage, en assez mauvais état, couvert en tuiles, clos de murs, avec remise, écurie, caves, cour plantée en avant contenant environ 6 ares et jardin derrière contenant environ 25 ares, valeur	600 12000

Note : il n'a été trouvé dans le presbytère aucun objet appartenant à la mense. Aucune somme d'argent ne se trouvait soit dans les troncs, soit à la sacristie. D'après les livres de la fabrique, il ne paraît exister ni actif ni passif.

\*\*\*

## **LE CURÉ GALLON ET L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE**

Après le départ du curé Allois en 1919 et l'installation de l'abbé Dupuy pour deux ans, arrive l'abbé Rivière, qui restera à Charost jusqu'en 1925, puis l'abbé Auguste Gallon qui s'installe le 22 octobre 1925 et occupera la cure jusqu'à sa mort en 1941.

Les bulletins paroissiaux de ces trois prêtres, *Écho paroissial de Charost, Saint-Georges, Saugy et Dame-Sainte*, fournissent des renseignements précis et nombreux sur ce que furent leurs activités dans la paroisse pendant leur ministère.

La silhouette de l'abbé Gaillon, forte stature, en soutane, coiffé de sa barrette noire, était familière aux habitants de Charost qu'il visitait fréquemment. Il était très strict sur l'observance des devoirs religieux. Avec une grande énergie, il s'employa à faire activer les réparations à l'église et à orner la grande nef. Il sollicita, pour cela, ses paroissiens à maintes reprises, afin de compléter la décoration de son église.

Déjà en 1895, les jeunes filles avaient offert un tapis pour la chapelle de la Sainte Vierge et une statue de saint Antoine de Padoue, fruit d'une souscription au succès complet. Un an plus tard, maître Octave Périchot avait fait don d'une belle statue de la Vierge ; celle de saint Joseph avait été payée 125 F par souscription paroissiale.

L'autel du Sacré-Cœur, édifié à la droite de la chaire, fut offert en 1900 par M<sup>elle</sup> Beuzelin ; la statue qui le surmonte est payée par souscription paroissiale.

À l'occasion du mariage de sa fille en 1905, madame Chauveau-Mayet offrit 4 fleurs pour le grand autel et les jeunes filles de la Persévérance 6 fleurs pour l'autel de la Vierge.

### **Après la guerre de 1914-1918**

Deux dons sont faits à la paroisse en 1919 avec cette réserve de la part des donateurs : de reprendre les objets donnés si l'État veut s'emparer des biens de l'église. Il s'agit d'un calice tout doré, avec coupe en argent et pied en bronze, don du curé Allois avant de quitter

Charost, et d'une statue de Notre-Dame de la Pitié, don de madame Chauveau-Mayet, qui surmonte la plaque de marbre portant les noms des morts de la guerre 1914-1918.

### **La chaire**

Après la Révolution, il n'y avait plus de chaire dans l'église. Un devis est préparé pour la remplacer en 1917. La nouvelle chaire, actuellement encore dans l'église (amputée de son escalier) sera en service jusqu'aux nouvelles dispositions du Concile Vatican II en 1962-1965.

### **Les fonts baptismaux**

Dès 1936, l'abbé Gallon a pour projet de remplacer les fonts baptismaux, avec la permission et sous le contrôle des Beaux-Arts.

La vasque baptismale arrive à Charost en juin 1937. Elle est de forme octogonale, en pierre de Vallenay ; elle est ornée d'une colombe symbolique.

La piscine a été plombée par Auguste Perrot ; M. Piat a fait le couvercle provisoire en bois ; le couvercle définitif en métal et la grille viendront plus tard.

Cette installation, toujours en place au fond de l'église, n'est plus utilisée aujourd'hui.

Un bénitier fut aussi installé par M. Bourdeau aux grandes portes, pour remplacer une coquille de fonte inconmode et malpropre.

### **Les statues**

Les statues qui ornent actuellement la nef y ont été placées pendant le ministère du curé Gallon. Il n'avait de cesse que ses désirs deviennent des réalités :

Sainte Thérèse fut offerte par une famille en 1926 ; cette statue prend la place de saint Vincent qui est relégué à la sacristie ; l'année suivante la statue est ornée de roses artificielles et de guirlandes lumineuses.

Sainte Solange, patronne du Berry, est achetée grâce à des dons.

Après la mort de madame Borgnis, son mari, propriétaire du château, offre en 1934 une sainte Germaine, patronne de sa défunte épouse.

Sainte Marie-Madeleine et sainte Bernadette prennent place dans la nef la même année.

Saint François-de-Sales et saint Jean-Marie-Vianney, curé d'Ars, sont installés en 1936.

Une paroissienne, madame Roger, offre une sainte Anne en 1937.

Enfin, le curé Gallon achète un saint Jean-Baptiste en 1939.

On rénove aussi les anciennes statues du Sacré-Cœur, de saint Joseph, de saint Antoine et de Jeanne d'Arc : elles sont repeintes en ton pierre par M. Barriot, de Charost.

Le grand **tableau** représentant le baptême de Notre Seigneur Jésus-Christ, avait été placé au fond de l'église, au-dessus des fonts baptismaux.

### **Le monument aux morts**

Les plaques de marbre portant les noms des enfants de la paroisse morts pour la France sont commandées en 1922 ; elles seront posées dans l'église à la fin de l'année.

### **Les colonnes de bois**

Armand Besse, maître-tourneur sur bois, fabrique sept colonnes de style pour orner le maître-autel et pour placer sous les statues afin de les fleurir.

### **La crèche**

Elle ne comportait que les trois personnages principaux, avec l'âne, le bœuf et les bergers, avant 1937. L'abbé Gallon achète alors, et en plusieurs fois, les rois mages. Il pense que l'année suivante, on pourra peut-être y ajouter un ou deux chameaux et quelques moutons !

### **L'éclairage**

Le curé fait établir en 1926 un devis pour 16 lampes et 2 prises ; l'année suivante, l'éclairage électrique est installé dans l'église, au presbytère et à la salle paroissiale. L'électrification des cloches sera pour plus tard !

## **L'harmonium**

À son arrivée à Charost, l'abbé Gallon le trouva bien poussif ! Aussi l'instrument fut-il remplacé dès 1926 car l'abbé aimait que ses offices soient animés par les chants et la musique.

### **Dans les années 1920 et 1930**

Outre les statues offertes dont il est question dans le chapitre « L'intérieur de l'église », le chœur et la nef s'enrichissent de plusieurs objets servant au culte, offerts par les paroissiens : brûle-cierge pour la chapelle de la Vierge ; colonne et brûle-cierge en bronze doré, candélabres pour le maître-autel ; lustre en cristal et en cuivré, lustre en bronze doré, ornements liturgiques, vases, cache-pots, appliques, etc. Parmi les donateurs, on retrouve le nom des Chauveau-Mayet, Borgnis, d'Otton-Loïewsky, les dames de Charité.

Un chemin de croix avait été posé dans l'église en 1851 lors du passage d'un jésuite, le Révérend Père Dupuy. Madame Chauveau-Mayet offre un nouveau chemin de croix en 1929, toujours accroché aux murs de la nef.

Deux autres dons originaux sont faits à la paroisse : un superbe ornement taillé dans un des manteaux cardinalices du grand évêque d'Afrique, fondateur des Pères blancs et Sœurs blanches, monseigneur Lavigerie, par madame Bertin, et trois tapis de Smyrne, par une famille de la paroisse.

Une grande croix avait été bénie et dressée sur la route de Saint-Georges par le prêtre assisté des fidèles, un dimanche de juin 1922, après vêpres. Cette croix était un don de M. et Mme Soubiran. Ayant été l'objet, à quatre ou cinq reprises, de sacrilèges, la croix fut rapportée à l'église trois ans plus tard.



## **Vie de la paroisse entre les deux guerres**

La vie paroissiale étant très active, des dames entourent le curé pour le seconder dans diverses activités bénévoles :

- le patronage Saint-Joseph (qui se tenait dans une salle donnant rue des Fossés, dans les locaux de l'école des Sœurs) ; M<sup>elles</sup> Yvonne Lebon et Paule Grancour s'occupaient le jeudi des fillettes de 6 à 12 ans ;
- la Persévérance, qui prenait en main les filles après la communion ; l'animatrice était mademoiselle Blanche ;
- l'Ouvroir Sainte-Marie, plus connu sous le nom de « Dames de Charité », fournissait des secours aux indigents ; cette œuvre, fondée avant la guerre de 1914, aida de son mieux les réfugiés, prisonniers, blessés, au cours des quatre années de guerre ;
- une petite chorale pour les filles avant la communion était animée par les demoiselles Léger : avec leur petit harmonium, dans leur atelier de broderie, elles apprenaient les cantiques et aussi quelques chansons populaires, aux fillettes qui désiraient, le jeudi, profiter de cet enseignement ;
- le comité de la Ligue catholique du Berry.

## **Les cérémonies à l'église**

Il y a toujours eu, jusqu'au départ de l'abbé Émile Trouzier en 1962, un curé résident à Charost.

Entre les deux guerres, la vie de la paroisse était très active, et pas un jour ne se passait sans qu'il y ait une animation dans l'église : le curé y disait une messe basse tous les matins (messe non chantée) ; chaque dimanche matin, une messe basse puis une messe chantée

en latin ; l'après-midi, les vêpres. Les enfants du catéchisme étaient tenus de se rendre à ces cérémonies ; leur présence était notée, et le curé Gallon était très strict sur la fréquentation des offices !

Les cérémonies liturgiques au cours de l'année étaient nombreuses. En voici quelques-unes ; les processions du Saint-Sacrement chaque premier dimanche du mois après vêpres ; la fête de la Purification, le mercredi des Cendres et les offices du Carême ; l'Annonciation, les retraites paroissiales, les Rameaux, la semaine sainte, la bénédiction des enfants le Jeudi Saint, le chemin de Croix, Pâques, le mois de Marie (tous les soirs du mois de mai), l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu avec son reposoir et sa procession dans l'église, la fête du Sacré-Cœur, la Transfiguration, l'Assomption, le mois du Rosaire (octobre), la Toussaint, la commémoration des fidèles défunts, la fête de la Présentation de Marie au Temple, celle de l'Immaculée Conception, Noël... On peut ajouter à cela les manifestations régulières : heure sainte, adoration perpétuelle, chapelet et, de temps à autre, des missions prêchées pour raviver la foi des paroissiens.

## Les chants

Les messes et les cérémonies s'accompagnaient de chants, exécutés soit par les jeunes filles de la Persévérance, soit par quelques personnes compétentes séjournant à Charost, et de musique à l'harmonium.

Ainsi, à la messe de minuit 1926, l'abbé Gallon chante le célèbre *Minuit, Chrétiens*, et les fidèles continuent par les cantiques de circonstances ; à la messe du jour : *Entrée* de César Franck, *Introït liturgique*, *Messe à deux voix* (Boyer) ; à vêpres, *Faux bourdons* de Alain, au salut, *Adeste* à deux voix, *In me gratiae*, *Tu es Petrus*, *Tantum ergo*, puis des cantiques. Quelle pieuse journée !

Voici le programme musical de Pâques 1927. Le matin : *Introït*, *Alléluia*, *Prose* », chant grégorien, *Messe à deux voix* de La Tombelle. Le soir : *Faux bourdons* de Alain, *O filii*, *Regina coeli*, *Tantum ergo* de Bach, *Laudate*, cantique de Pâques à la sortie. L'organiste et les choristes ne reculaient vraiment devant rien !

Les visites de l'archevêque de Bourges mobilisaient tout le monde pour donner une plus grande solennité aux offices.

Ainsi, en 1937, Monseigneur Fillon fut reçu à Charost par les hommes et les anciens combattants (dont faisait partie le curé Gallon) ; après la visite au monument aux morts, messe solennelle avec le chœur des séminaristes d'Issoudun.

À cette occasion, mesdemoiselles Léger furent décorées de la médaille diocésaine de Saint-Louis : Marguerite, pour aider aux chants depuis 28 ans ; Andrée pour tenir l'harmonium depuis 26 ans. La même médaille avait été décernée en 1918 à Louis Boussange, chantre (le dernier à Charost), pour récompenser les vieux et fidèles serviteurs de l'Église. Louis Boussange, qui accompagne les cérémonies religieuses de 1869 à 1924, mourut en 1929.

### **Le catéchisme - Les premières communions**

Le catéchisme, petit ou grand selon l'âge, était fait par le curé, aidé de quelques personnes.

Les leçons avaient lieu en semaine, avant la classe, le jeudi (jour de congé scolaire) et même le dimanche. Les enfants de Saint-Georges se rendaient à Charost. Il y avait des notes, et des places. Tout cela entrait en ligne de compte pour la première communion !

La communion se faisait dans l'année des 11 ans, si l'enfant remplissait les conditions requises.

Les jeudi, vendredi et samedi précédant la fête, les enfants avaient trois jours de « retraite » pour écouter le prédicateur et mettre au point la cérémonie. Un petit examen religieux clôturait cette retraite.

Le dimanche matin, communiants et renouvelants se rassemblaient dans la cour du Patronage, rue Brivault. Robe de mousseline blanche, voile et aumônière pour les filles, costume sombre et brassard pour les garçons, la procession partait pour l'église.

L'après-midi, il y avait les vêpres et la procession dans l'église. Ensuite, tout le monde se rendait dans la cour du presbytère (actuellement maison du docteur Babut). La communicante placée la première au catéchisme lisait le compliment à Monsieur le Curé et lui offrait un cadeau.

Le lendemain matin, à 9 heures, messe d'actions de grâce ; l'après-midi, les communiantes allaient se détendre dans le parc du château, sous la conduite des dames du Patronage ; la châtelaine remettait à chacun un cadeau : collier, stylo...

Pour la Fête-Dieu (15 jours après la Pentecôte) et pour l'Assomption (15 août), les communiantes revêtaient leurs costumes.

Autrefois, pour la Fête-Dieu, des reposoirs étaient installés sur la voie publique, sur la place de la Chaume par exemple ; puis, après l'interdiction de ces manifestations, les reposoirs furent édifiés dans l'église où se déroulait la procession.

Les plus petites filles, vêtues de blanc, couronne de fleurs sur la tête et corbeille garnie de dentelle autour du cou, jetaient des fleurs sur le passage du Saint-Sacrement. Les dames du Patronage, avec de grands paniers pleins de pétales de roses, pivoines, œillets, seringa, etc. alimentaient les petites corbeilles. Toute la fête se déroulait dans cette odeur suave et un peu entêtante.

## **Les distractions**

Tout cela peut paraître aujourd'hui bien austère et bien contraignant. Mais on savait aussi se distraire avec les moyens du bord !

Les jeunes filles de la Persévérance présentaient plusieurs fois par an des séances récréatives à la salle paroissiale. Ce n'était ni du théâtre d'avant-garde ni du théâtre engagé, mais tout le monde s'amusait ! Les fillettes du patronage donnaient aussi quelques séances.

Les jeunes filles de la Persévérance faisaient des échanges, au point de vue théâtre, avec d'autres paroisses proches, et aussi quelques voyages, par exemple à Gargillesse en 1925. Quelle aubaine pour l'époque !

Le transport se faisait en « camion automobile » avec des bancs sur lesquels s'installaient les jeunes filles avec leur sac de provisions. Peu de confort, mais l'ambiance y était ! Il y eut même un voyage à Lourdes en 1928 !

Vers 1930, la tradition théâtrale fut interrompue par le départ de la directrice, mademoiselle Blanche. « L'Association Saint-Michel » fut fondée cette même année afin d'assurer la relève. La paroisse acheta un appareil de projection et offrit des séances de cinéma pendant quelques années.

Les enfants de la paroisse étaient récompensés par un arbre de Noël, salle paroissiale, avec séance récréative et distribution de jouets et friandises.

## **Les kermesses**

Comme la paroisse avait sans cesse besoin d'argent pour faire face aux aménagements de l'église, le curé Rivière organisa en 1924 la première kermesse paroissiale ; cette manifestation, qui a lieu encore chaque année à Charost dans le parc du château, se déroula le 6 juillet.

Cette première kermesse comportait beaucoup de comptoirs où la population pouvait faire des achats intéressants :

- alimentation, confiserie, volailles,
- ouvrages de dames, coussins, lainages, layette,
- bazar, grand assortiment de poupées, jouets très variés,
- porcelaine, articles de ménage,
- fleurs, corbeilles, vannerie, vases fleuris, fleurs coupées et en pot.

Les jeux et les attractions comportaient des loteries, la grande roue, un massacre, la pêche à la ligne et au tonneau, le tir à la carabine, des promenades à âne et des chevaux de bois.

On trouvait également des rafraîchissements, un buffet, de la pâtisserie et de la confiserie.

La kermesse devint annuelle après la guerre et, si une partie du programme a quelque peu changé, avec actuellement le spectacle dans le parc et le dîner en musique à la salle paroissiale, les bénéfices de cette fête servent toujours à alimenter les finances de la paroisse.



## **LES CURÉS DE CHAROST APRÈS LA RÉVOLUTION**

1803 – MARDESSON, premier curé légitime de Charost après la Révolution

1807 – ROUDAIRE

1816 – Jacques CHAUVEAU

1837 – LARBALÉTRIER

1854 – MALLERON, mort et enterré à Charost en 1868

1868 – DURAND

1873 – NOBLET

1877 – PAILLET, mort et enterré à Charost en 1892

1890 – abbé POIGNAULT, vicaire

1893 – LAFORGE

1895 – abbé Jean-Baptiste CHAPON, curé-doyen

1907 – abbé MALLET

1911 – abbé ALLOIS

1919 – abbé RIVIÈRE

1925 – abbé PAQUIER (victime d'un accident de vélo, donne sa démission)

1925 – abbé Auguste GALLON, mort en 1941

1941 – abbé Émile TROUZIER, jusqu'en 1963

1963 – père Claude THOUMYRE

1966 – La paroisse de Charost est rattachée à Saint-Florent où les prêtres résident en communauté (Edmond GRANDIN, René ROUSSEAU, Gérard BEAUMONT, DAVID, Bernard GRIMAULT).

1975 – La paroisse est réorganisée et revient à une dépendance qu'elle connut quelques siècles auparavant, c'est-à-dire le rattachement à Saint-Cyr d'Issoudun ; elle fait partie de la zone rurale d'Issoudun et est desservie par les Pères du Sacré-Cœur (Abel SIAUDEAU, André BRÉMOND, Jean-Pierre MURATET et, actuellement François DIDIER, Xavier KEMPF, Raymond LIÈVRE).

## **Monsieur l'abbé Émile Trouzier (1886-1982)**

L'abbé Trouzier fut le dernier curé d'origine berrichonne résidant à Charost ; son ministère dura vingt-quatre ans.

Lors de la messe dite à son intention à Charost le 10 octobre 1982, après son décès qui eut lieu à Bourges le 1er septembre, Monseigneur Girard, vicaire général, retraça la vie de l'abbé dans son homélie. En voici quelques extraits :

« C'est le 7 octobre 1886 qu'est né à Argentières (Cher) Émile Trouzier.

« De bonne heure, il sut ce qu'était le labeur manuel. En compagnie de son père et de ses frères, jusqu'à l'âge de 20 ans, il travaille durement à l'exploitation de l'important vignoble de la famille de Pazzis. Toute sa vie, il gardera le respect et l'amour de la terre et mettra en valeur à ses heures de loisirs les jardins des presbytères dont il aura la garde.

« Il accomplit son service militaire à Bourges, puis entra au séminaire des vocations tardives.

« En août 1914, il reprend l'uniforme d'artilleur pour participer aux combats meurtriers de la guerre. Il restera captif sept mois en Pologne d'où il sera libéré à Noël 1918.

« Puis il entre au grand séminaire de la rue Nicolas-Leblanc à Bourges. Il fut ensuite trois ans professeur au petit séminaire d'Issoudun.

« Le 9 juillet 1927, il était nommé curé de Saint-Ambroix et, quatorze ans plus tard, curé-doyen de Charost où il restera vingt-quatre ans. Le 31 août 1965, il devint pour quatre ans aumônier de « Ma Maison » à Bourges. Après trois ans passés à Saint-Bernard à Issoudun, il revint à « Ma Maison » pour y vivre encore dix ans entouré de la sympathie de tout le monde et de l'inlassable dévouement des Petites Sœurs. »

La presse se fit l'écho des sentiments des paroissiens de Charost et Saugy après le décès de leur curé :

« Le souvenir de l'abbé Trouzier reste toujours très vivace dans nos deux communes.

« Le presbytère, particulièrement dans les années 1941-1945, fut un refuge pour de nombreuses personnes dont la sécurité était menacée. Jusqu'à son départ en

1965, toutes les couches sociales de la population ont pu apprécier la simplicité et la cordialité du bon curé, restées légendaires, comme sa pipe.

« À l'aise avec tout le monde, que ce soit en coupant du bois pour se chauffer ou en s'entretenant dans un salon, l'abbé Trouzier a toujours su participer à la vie communale.

« Sa présence discrète et la finesse de ses propos ont su tisser des liens d'amitié pour l'homme et de respect pour sa fonction.

« Homme de foi et de tradition, le Père Trouzier était aussi l'homme de la tolérance et du respect des autres. En près d'un quart de siècle, il a su semer le bon grain dans une paroisse où personne ne l'a oublié et où son souvenir restera synonyme d'accueil et d'amitié. »

L'année suivant son décès, une rue de Charost, celle qui longe l'ancien presbytère, prit le nom de « Rue Abbé-Émile-Trouzier ».

Après le départ du Père Trouzier furent mises en application les réformes du concile Vatican II (1962-1965) : prêtres en civil, dont les séjours à Charost n'excédaient pas trois ans, offices en français face aux fidèles, regroupement de paroisses.

Une page fut définitivement tournée dans l'histoire de la paroisse de Charost et de son église.

